

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal du mardi 08 septembre 2020 à 20h00

**Présents** : Mme JOUANNET Martine - M. NOUVELLE Philippe, Mme MOSTEIRO Odile - Mme REBOUL SALZE Sophie - M. LEQUIN Didier - Mme COTTIN Véronique - M. GATTONE Emmanuel - M. BAGUET André, Mme DELCOUR Pétra, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSIA Sofia, Mme LENG-GOLLIET Amély - M. CHANEL Michel

**Excusés** : M. DAUPHIN Hugues, M. DU BOIS Jérôme, Mme LACHAUX Laurie

**Procurations** : M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie à Mme LENG-GOLLIET Amély

#### Ouverture de séance à 20h05

**Secrétaire de séance** : M. Emmanuel GATTONE

Mme la Maire fait part aux membres du conseil de la démission de M. Dauphin. Celle-ci sera effective lorsque la Préfecture l'aura notifiée à M. Dauphin.

#### Approbation du procès-verbal du conseil du 07 juillet 2020

#### Point N° 1 Décisions du Maire

02/09/2020	Convention : création et utilisation piste VTT - CAPG	Section A - 342-343
------------	---	---------------------

#### Point N° 2 Factures et engagements

#### Point N° 3 Budgets : décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Commune suivante :

BUDGET COMMUNE	DM2	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Augmentation	Baisse
<u>DEPENSES</u>		
011 CHARGES GENERALES		10 000 €
<u>DEPENSES</u>		
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 000 €	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4800	
<u>DEPENSES</u>		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4800

Le conseil municipal, Avec 1 voix contre de M. J. Du Bois, 1 abstention de M. M. Chanel :

**ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget VTT suivante :

BUDGET VTT	DM1	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Augmentation Chap.011 CHARGES GENERALES	21 695,42 €	
002 REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		21 695,42 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		25 000,00 €
001 REPORT RESULTAT D'INVESTISSEMENT		91 449,15 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget BOIS suivante :

BUDGET BOIS

DM1

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Augmentation <u>Chap.011 CHARGES GENERALES</u>	56 947,52 €	
<u>002 REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		56 947,52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<u>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</u>		5 000,00 €
<u>001 REPORT RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>		41 009,86 €

**Point N° 4 Modification du tableau du personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité :**

**ACCEPTe** la proposition de Madame la Maire

**FIXe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-après, à compter du 08 septembre 2020.

**Point N° 5: Représentant à la Régie des eaux gessiennes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité** désigne:

Monsieur CHANEL Michel est désigné pour représenter la commune de CROZET au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre titulaire,

Madame COTTIN Véronique est désignée pour représenter la commune de CROZET au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre suppléant.

**Point N° 6: Proposition d'achat de la propriété « Scalet »**

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en conseil municipal le 06 février 2020 actant la rentrée en négociation pour l'achat de la propriété située sur la parcelle ZB 118 au 368 rue de la mairie à Crozet.

Après consultation auprès du service des Domaines, la valeur de ce bien immobilier est estimée à 450 000€.

Les membres du conseil décident de suivre l'avis des Domaines et de faire une proposition d'achat de 450 000€ au propriétaire. M. Du Bois fait part de sa désapprobation.

**Point N° 7 Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité :**

**ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire

**DE FIXER** les nouveaux tarifs à partir de la rentrée scolaire 2020-2021

**Point N°8 Création d'une commission extra-municipale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité :**

**DECIDE** de la création de la commission extra-municipale de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie

**FIXe** le nombre de membres à 2 élus, 1 agent municipal et 3 habitants de la commune

## Point N°9 Autorisations d'urbanisme

Dossier	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
DP00113520 B0027	ROUX Annick Chez MPC GEOMETRES EXPERTS	389 rue du Jura	Division en vue de construire. Détachement d'un lot à bâtir d'une superficie de 651 M <sup>2</sup> , en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'habitation, d'une emprise au sol maximum de 162 M <sup>2</sup> environ. L'accès se fera par la rue du Jura. Le surplus bâti restant sera conservé.	NON OPPOSITION
DP00113520 B0025	NERI Michel angêlo	13 impasse Jules Verne - Lot. La Pièce	Mise en place d'une clôture d'occultation, gris anthracite, et qui ne dépasse pas 1,80 M. du sol, sur une partie de la limite parcellaire. Se situe sur les côtés des voisins, et la piscine.	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113520 B0024	TOURAIN Béregère et Sébastien	8 impasse des Jardins d'Hiver	Construction d'une piscine 6 X 2,5 M - Profondeur 1,47 M.	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113520 B0023	MONCAREY Audrey	370 chemin des Longets	Construction d'une piscine structure aluminium de dimension 13 x 3,5 M. et de profondeur 1,36 M. qui aura un lien fonctionnel avec la construction existante via une terrasse	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113520 B0022	L'HERMITTE Jocelyne	50 chemin du Peillon	Pose d'un portail aluminium de couleur anthracite à barreaux - électrique coulissant télécommandé. Hauteur 1 M., longueur 3 M. et pose d'un grillage pour délimiter la servitude de parking - Hauteur 1 M. - Couleur gris	NON OPPOSITION
PC00113518 B0015M01	SIMPSON-DEPREZ Joanne	141 chemin de la Montagne	La voie d'accès sera réalisée en gravier concassé compacté	FAVORABLE
DP00113520 B0021	IM2T - M. GARDETTE Thomas	130 impasse des Corneillettes - Les Corneillettes	Division en vue de construire	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0010	SCI JACK - M. DE MELIS Kevin	Chemin du Nant - Le Grand Verger	Construction de deux maisons individuelles. Les deux constructions sont de type T6. Elles se développent sur un sous sol, rez de chaussée, étage + combles. Afin de ne pas dénaturer l'architecture traditionnelle proche du hameau de Villeneuve, les volumes reprendront la volumétrie des maisons avoisinantes et certains codes architecturaux des maisons gessiennes. Le projet s'inscrit dans cette continuité architecturale, en incorporant une touche contemporaine. (Dimension de fenêtre et porte fenêtre). Un jeu de crépis animera les façades en respectant la palette de couleur de la Commune de CROZET. Garage : Crépis FA 01 Glacier Foncé Rez de Chaussée : FA 02 Glacier Moyen Etage : FA Glacier Clair La teinte des tuiles retenue sera 180 06 25 T32 Bleu Gris Les menuiseries seront de teinte Goudron 200 06 20 M 29	REFUS
DP00113520 B0020	MAGALHAES Julien	270 rue du Jura	Rénovation de la toiture existante qui contient de l'amiante et qui a des problèmes d'étanchéité	TACITE
DP00113520 B0019	PORNIN Jean- Marc	165 rue du Grand Crêt	Installation photovoltaïque en autoconsommation posée en sur-imposition toiture	TACITE
DP00113520 B0018	SAS ENERGY GO - M. GARREC Virgile Jean-Alain	19 impasse des Deux Potes	Installation de 18 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture SUD EST du bâtiment pour une surface de 29,7 M <sup>2</sup> (puissance de l'installation : 5,94 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain	TACITE
PC00113520 B0008	GAUTHIER Thierry	144 rue de la Montagne	Extension d'une habitation	FAVORABLE
DP00113520 B0017	GIACOMELLI Léna	290 rue du Jura	Création d'ouvertures supplémentaires afin de séparer l'entrée privée de l'entrée professionnelle, création d'un auvent - Création d'un atelier confection et réparation sellerie et maroquinerie	NON OPPOSITION
DP00113520 B0016	DELRIEU Sébastien	20 impasse des Deux Potes	Installation d'un grillage rigide gris anthracite (RAL 7016) de 1,73 M. de haut tout le tour du terrain et d'un portail coulissant ajouré gris anthracite (RAL 7016). Mise en place d'un muret de soutènement et de 2 piliers crépis en couleur blanc crème (RAL 9001) comme celui de la maison. Mise en place d'un petit enrochement (80 cm) sur le bas du terrain pour applanir un peu la pente.	NON OPPOSITION

PC00113520 B0007	BAER Adrien	115 chemin de Chapeaux	1. Aménagement de combles + Vélux 2. Extension de l'habitation 3. Création d'un abri voiture couvert mais non clos	REFUS
PC00113520 B0006	PERRIER Maxime et PERRIER Angélique	Chemin de la Côte - Villeneuve	Construction d'une villa individuelle en 3 niveaux avec garages intégrés	REFUS
PC00113520 B0005	KIRCHHOFER Nicolas et PRUDAT Margaux	Rue du Jura	Réalisation d'une maison individuelle avec garage accolé	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0004	GALGANI Marie et MIQUELESTORENA Antoine	1200 route de la Télécabine	La demande porte sur la construction d'une maison individuelle sur deux niveaux, le niveau supérieur au Rez-de Chaussée et le niveau inférieur en Rez-de-Jardin. Le projet ne prévoit pas la construction d'un garage clos. Seul un abri voiture crée par une avancée de toiture permettra le stationnement couvert et intégré au volume de deux véhicules. En complément de la réalisation de ces travaux, sont prévus les aménagements ci-après : - Aménagement paysager composé d'essences locales adaptées au climat, - Système de rétention des eaux pluviales d'un volume de 9 M3 (cf. note de calcul), - Un mur bahut d'une hauteur de 60 cm sur la limite Ouest de la parcelle.	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0003	SCI DOMAINE DE VATTEVILLE - Mme et M. DE VATTEVILLE Annabelle et Alban	312 route du Col	Le présent dossier concerne les travaux de réfection de toutes les façades de la maison, ainsi que la création d'une terrasse. Un garage est crée en tant qu'annexe accolée respectant le prospect de 8 M. de distance depuis l'axe du chemin des Carrières. Aucune extension n'est créée, la surface de la maison n'est donc pas modifiée. La maison est raccordée aux réseaux publics et le projet n'affecte pas les raccordements.	REFUS
DP00113520 B0011	DRESTI Siro	23 rue de la Montagne - Villeneuve	Extension	REFUS TACITE
DP00113520 B0009	BERTOLDO Pietro	857 chemin de la Pièce	Extension de garage	OPPOSITION
DP00113520 B0006	BARBE Cédric	232 rue de la Montagne - Villeneuve	Extension	SURIS A STATUER

### Point N°10 Orange : convention lespeneux – point retiré

### Point N°11 SIEA : Convention groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

A compter du 31 décembre 2020, les collectivités devront souscrire à une offre de marché pour les besoins en énergie et fournitures d'électricité. A cet effet, le SIEA propose aux collectivités de signer une convention de groupement de commandes pour les missions suivantes : lancement de la procédure de mises en concurrence, sélection de un ou plusieurs prestataires et signature et notification des marchés.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres

### Point N°12 Commissions municipales

Comptes rendus des commissions